



Proconseil Office de conseil viticole
Jordils 3 - CP 1080 • CH-1001 Lausanne
Tel : 021 614 24 31 • Fax : 021 614 24 04
Email : viticulture@prometerre.ch
Site web : www.prometerre.ch

Laboratoire cantonal d'œnologie
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture
et des affaires vétérinaires (DGAV)
Avenue de Marcelin 29 • 1110 Morges
Tél. 079 941 09 18
Email : philippe.meyer@vd.ch



VITICULTURE / OENOLOGIE

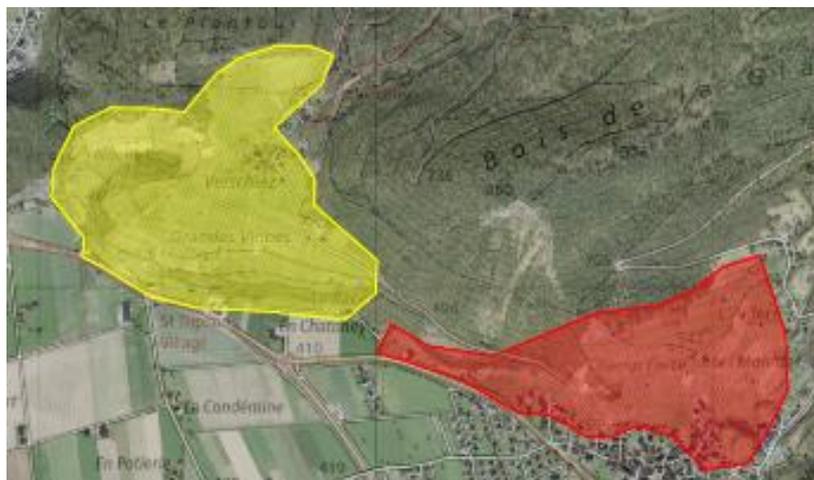
BULLETIN D'INFORMATION N° 16 du 30 août 2022

Flavescence dorée – Aigle/Ollon

De nouveaux ceps malades ont été observés en dehors du périmètre de lutte d'Aigle, ce dernier sera donc étendu pour les prochaines années, sur le secteur de Verschiez/ Noches (secteur jaune : <https://s.geo.admin.ch/9a14173b7b>). Afin d'en définir le plus précisément possible l'extension, nous vous remercions de nous faire part de vos observations de ceps atteints de jaunisse (secteur rouge). Visuellement, ceux-ci sont identiques pour les maladies de la flavescence dorée et du bois noir. Lors de nos différentes prospections dans le vignoble, nous constatons très souvent des ceps avec des symptômes typiques qui ne sont pas marqués ni signalés. Il est pourtant essentiel de pouvoir déceler la flavescence dorée le plus tôt possible afin de limiter la propagation de la maladie, ainsi que la dimension des périmètres de lutte et les arrachages de parcelles entières.

Pour rappel, la flavescence dorée est une **maladie épidémique qui provoque la mort des ceps**. En raison de la gravité des dégâts causés et de son caractère épidémique, cette maladie est classée dans la catégorie des « organismes de quarantaine ».

Ainsi, nous insistons pour que vous préleviez les ceps qui présentent les 3 symptômes suivants, même sur un seul rameau (voir photos détaillées au verso) :



- **Enroulement vers le bas et coloration de la feuille (très visible, sur les rouges) ;**
- **Non aoûtement partiel ou total des rameaux entraînant souvent un port retombant ;**
- **Absence de grappes ou grappes flétries.**

Pour procéder à un prélèvement :

- Identifiez le cep atteint à l'aide de rubalise ;
- Inscrivez l'éventuel numéro d'échantillon sur la rubalise (si vous effectuez plusieurs prélèvements) ;
- Prélevez un rameau malade avec au moins 5 feuilles, le mettre dans un sachet ;
- Inscrivez le numéro d'échantillon, de parcelle et de commune sur le sachet.

Il faudrait idéalement prélever un ou deux échantillons par parcelle touchée puis contacter l'inspecteur phytosanitaire pour organiser l'acheminement des échantillons ou remplir le [formulaire](#) en ligne ou disponible via le QR code ci-contre.



Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Michel Jeanrenaud de la police phytosanitaire au 021 316 65 66 ou michel.jeanrenaud@vd.ch.

Merci par avance pour votre collaboration et nous remercions vivement toutes les personnes qui ont déjà pris, ou qui vont prendre le temps de nous signaler des ceps symptomatiques.

En jaune : projet du futur périmètre de lutte (flavescence dorée détectée)

En rouge : zone qui nécessite des investigations

Dans les deux cas, prélever et faire analyser les ceps symptomatiques.

Auteurs :

Axel Jaquerod, Estelle Pouvreau et David Rojard
Philippe Meyer, œnologue cantonal

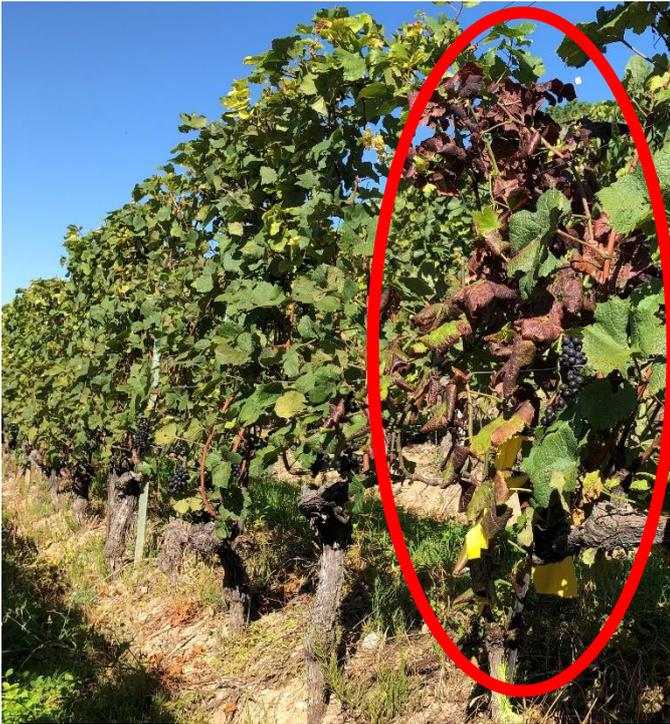
Questions en lien avec la viticulture : viticulture@prometerre.ch

Questions en lien avec l'œnologie : philippe.meyer@vd.ch

Remarque : L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.

Les ceps symptomatiques s'observent facilement sur les cépages rouges :

- Enroulement et coloration rouge, sectorielle, visible de loin ;
- Non aoûté partiel ou total des rameaux entraînant un port retombant ;
- Grappes flétries, sèches ou absentes.



Les ceps symptomatiques sont plus discrets pour les cépages blancs :

- Légère décoloration mais enroulement important ;
- Non aoûté partiel ou total des rameaux entraînant un port retombant ;
- Grappes flétries, sèches ou absentes.

